ID: 032-213204639-20241104-D36REMPLACEACTS-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU GERS COMMUNE DE VIELLA

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE VIELLA

Nombre de membres du Conseil Municipal

Séance du 31 octobre 2024

N° 36 / 2024

en exercice:

qui ont délibéré : 13

Date de la Convocation: 23/10/2024

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi trente et un octobre, le Conseil Municipal de Viella, régulièrement convoqué par courrier du 23 octobre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe LANGLADE, Maire.

Étaient présents: 11 Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Christine BILLé, Françoise BOURHIS, Cindy CALESTROUPAT, Sophie LAPORTE, Vincent BERDOULET, Christian FROUIN, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE, Bastien LANNUSSE, Jacques LASSERRE, Guillaume LESCLOUPE.

Excusés: 3: Agnès CLARAC, Nicolas DARZAC, Cédric LABORDE

Absent:1: Alice DABADIE

Pouvoir: 2: Agnès CLARAC à Christophe LANGLADE, Nicolas DARZAC à Christophe

OBJET : Action sociale en faveur des agents de la Commune de Viella

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que par courrier daté du 5 octobre 2010, les services de la Préfecture ont notifié que l'action sociale en faveur des agents de la Commune de Viella était obligatoire.

Parmi tous les moyens possibles pour mettre en place cette action sociale, l'octroi de chèques cadeaux semble être la solution qui conviendrait le mieux à tous les agents.

Monsieur le Maire propose donc, d'affecter pour les agents en activité des chèques cadeaux du Groupe UP CADHOC pour un montant selon le plafond d'exonération annuel par évènement et par ayant droit.

Il précise que ce plafond est fixé à 193 euros en 2024 et qu'il peut être ramené au prorata du temps de travail et du temps de présence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la proposition du Maire et décide d'octroyer à chaque agent en activité de la Commune de Viella le montant du plafond d'exonération fixé par le Groupe UP CADHOC et ramené au prorata du temps de travail des agents.

Fait à VIELLA le 4 novembre 2024

Le Maire,

Christophe LANGLADE

Affiché et expédié en Sous-Préfecture de Mirande Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le

496,00 €

ID: 032-213204639-20241104-D36REMPLACEACTS-DE

Mairie de viella

34 Grand'Rue du Pacherenc

32400 VIELLA

Tel 05 62 69 74 16 Mail : mairie@viella.fr Chèques CADHOC Année 2024

Pour commande à cadhoc@entreprises.up-france.fr Tel 0820535353

Référence Client : 093720 Mairie de VIELLA

Délibération du CM de Viella N°36 du 31/10/2024

Article budgétaire 6470

Agent	Temps de Travail	Montant	Nb de mois	TOTAL / Agent	Pour accord	Observations
Françoise BILLY (PRUGUE Josette)	3/35н	193	12	16,54 €	20,00€	
Damien CORBACHO	35/35Н	193	12	193,00 €	193,00 €	
Emilie TOURTEAU	35/35Н	193	12	193,00 €	193,00 €	
Benoît DARQUIER	35/35Н 20/35Н	193	4 8	64,33 € 27,57 €	90,00€	

Vu le Le Maire, Christophe LANGSADE